

Calamités agricoles

Episode de gel des 7 et 8 avril 2021



VILLE DE
VACQUEYRAS
84190

Les exploitants ayant subi des pertes lors de cet épisode de gel sont invités à faire une déclaration de perte (cerfa 4195-N-SD) auprès de chaque mairie de la commune où ils ont des parcelles concernées.

Une aide d'urgence peut également être sollicitée auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur par un premier signalement à : serviceagri@maregionsud.fr